



**ASSOCIATION INTERNATIONALE DE
SIGNALISATION MARITIME (AISM)**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2017

Groupe indépendant d'audit et de conseil

105, av. Raymond Poincaré - CS 81691 - 75116 Paris Cedex 16
Tél : +33 1 45 00 76 00 - Fax : +33 1 45 00 40 10
T.V.A. FR 45 347 496 788

www.gva.fr - info@gva.fr

GVA AUDIT SAS - Société par actions simplifiée de Commissaires aux Comptes inscrite à la Compagnie de Paris au capital de 50 000 €
Siret 347 496 788 00022 - NAF 6920 Z

Membre de UHY International, réseau de cabinets indépendants d'audit et de conseil 

 Membre Indépendant du Groupement Différence

Certifié ISO 9001
Version 2008



**ASSOCIATION INTERNATIONALE DE
SIGNALISATION MARITIME (AISM)**

**10, rue des Gaudines
78100 SAINT GERMAIN EN LAYE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2017

Aux membres du Conseil,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Internationale de Signalisation Maritime (AISM) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Groupe indépendant d'audit et de conseil

105, av. Raymond Poincaré - CS 81691 - 75116 Paris Cedex 16
Tél : +33 1 45 00 76 00 - Fax : +33 1 45 00 40 10
T.V.A. FR 45 347 496 788

www.gva.fr - info@gva.fr

GVA AUDIT SAS - Société par actions simplifiée de Commissaires aux Comptes inscrite à la Compagnie de Paris au capital de 50 000 €
Siret 347 496 788 00022 - NAF 6920 Z

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaires aux Comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Secrétaire Général et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d’entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d’établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Secrétaire Général.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut

impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 9 Mai 2018

Le Commissaire aux Comptes

GVA AUDIT



Muriel NOUCHY

Bilan

Présenté en Euros



ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	134 751	73 269	61 483	81 384	- 19 901
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains	240 552		240 552	240 552	
Constructions	1 167 139	182 854	984 285	1 011 032	- 26 747
Installations techniques, matériel et outillage industriels	291 785	99 737	192 048	206 637	- 14 589
Autres immobilisations corporelles	1 541 795	677 712	864 083	781 655	82 428
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts	11 980		11 980	11 980	
Autres immobilisations financières	4 289		4 289	5 289	- 1 000
TOTAL (I)	3 392 291	1 033 572	2 358 719	2 338 528	20 191
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	638 562	196 911	441 651	1 389 445	- 947 794
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				3 533	- 3 533
. Personnel	2 169		2 169		2 169
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	665		665	1 629	- 964
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	3 238 283		3 238 283	2 682 382	555 901
Charges constatées d'avance	40 625		40 625	37 171	3 454
TOTAL (II)	3 920 304	196 911	3 723 393	4 114 161	- 390 768
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					





ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
TOTAL ACTIF	7 312 595	1 230 483	6 082 112	6 452 689	- 370 577



Bilan (suite)

Présenté en Euros



PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	2 752 041	2 814 822	- 62 781
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	199 612	-62 781	262 393
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	783 897	815 486	- 31 589
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	3 735 550	3 567 527	168 023
Provisions pour risques et charges	535 920	639 788	- 103 868
TOTAL (II)	535 920	639 788	- 103 868
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement	8 785	60 778	- 51 993
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)	8 785	60 778	- 51 993
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	500		500
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	67 977	215 930	- 147 953
Autres	1 054 198	995 222	58 976
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	679 182	973 445	- 294 263
TOTAL (IV)	1 801 857	2 184 596	- 382 739
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	6 082 112	6 452 689	- 370 577
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			



Compte de résultat

Présenté en Euros



	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total			
Produits d'exploitation							
Ventes de marchandises							
Production vendue biens	2 310 560		2 310 560	2 068 484	242 076	11,70	
Production vendue services	156 323		156 323	140 828	15 495	11,00	
Montants nets produits d'expl.	2 466 883		2 466 883	2 209 312	257 571	11,66	
Autres produits d'exploitation							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			988 236	893 275	94 961	10,63	
Cotisations							
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			51 993	53 402	- 1 409	-2,64	
Autres produits			1 045	358	687	191,90	
Reprise de provisions			270 676	244 112	26 564	10,88	
Transfert de charges			80 000		80 000	N/S	
Sous-total des autres produits d'exploitation			1 391 949	1 191 148	200 801	16,86	
Total des produits d'exploitation (I)			3 858 832	3 400 460	458 372	13,48	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)							
Produits financiers							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif							
Autres intérêts et produits assimilés			17 985	27 583	- 9 598	-34,80	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges							
Différences positives de change			605	1 455	- 850	-58,42	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (III)			18 590	29 038	- 10 448	-35,98	
Produits exceptionnels							
Sur opérations de gestion			950	640	310	48,44	
Sur opérations en capital			36 473	31 589	4 884	15,46	
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Total des produits exceptionnels (IV)			37 423	32 229	5 194	16,12	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			3 914 844	3 461 727	453 117	13,09	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT				-62 781	62 781	-100	
TOTAL GENERAL			3 914 844	3 524 508	390 336	11,07	





	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	8 129	4 318	3 811	88,26
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	181 735	105 537	76 198	72,20
Services extérieurs	610 418	476 145	134 273	28,20
Autres services extérieurs	963 208	1 005 164	- 41 956	-4,17
Impôts, taxes et versements assimilés	121 612	99 424	22 188	22,32
Salaires et traitements	805 966	703 770	102 196	14,52
Charges sociales	429 155	379 148	50 007	13,19
Autres charges de personnels	5 195	3 207	1 988	61,99
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	214 843	167 617	47 226	28,17
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations	30 000		30 000	N/S
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	139 675	207 115	- 67 440	-32,56
. Pour risques et charges : dotation aux provisions	893	219 371	- 218 478	-99,59
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		5 913	- 5 913	-100
Autres charges	137 006	71 702	65 304	91,08
Total des charges d'exploitation (I)	3 647 835	3 448 429	199 406	5,78
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		5 251	- 5 251	-100
Intérêts et charges assimilées	698	315	383	121,59
Différences négatives de change	3 954	7 377	- 3 423	-46,40
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	4 652	12 943	- 8 291	-64,06
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	52 531		52 531	N/S
Sur opérations en capital	7 166		7 166	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		60 000	- 60 000	-100
Total des charges exceptionnelles (IV)	59 697	60 000	- 303	-0,50
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)	3 048	3 136	- 88	-2,81
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	3 715 232	3 524 508	190 724	5,41
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	199 612		199 612	N/S
TOTAL GENERAL	3 914 844	3 524 508	390 336	11,07
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				





	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				





Annexe Aux Etats financiers

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 082 112,05 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 199 612,47 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2017, l'Association a fait l'objet d'un contrôle URSSAF qui a donné lieu à un redressement provisionné pour un montant de 51 552 € en charges exceptionnelles.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés selon le règlement ANC 2014-03 du 5 Juin 2014 paru au JO le 15 Octobre 2014 modifié par les règlements ANC 2015-06 du 23 Novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 Novembre 2016 ainsi que conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable et les règlements comptables subséquents.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.



PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

**Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Le Bâtiment sis 10-12 rue des Gaudines à Saint Germain en Laye a fait l'objet d'un amortissement par composant.

Le terrain a été inscrit à l'actif pour 240.552 € soit 15% de l'ensemble immobilier avant travaux de rénovation. Le solde soit 1.458.923 € a été affecté aux constructions et réparti de la façon suivante :

- Gros Œuvre : 50% de la valeur soit 729.461,85 €
- Façades étanchéité : 30% de la valeur soit 437.677,10 €
- Installations gros travaux : 20% de la valeur soit 291.784,74 €

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Au 31 Décembre 2017, une provision pour dépréciation sur les travaux de peinture et des sols antérieurs restés à l'actif a été comptabilisée pour 30 000 €.

Créances détenues par les Membres :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Cette provision est calculée au « cas par cas » en fonction de plusieurs paramètres (antériorité, négociation en cours...).

Au 31 décembre 2017, la provision s'élevait à 196 911,00 € contre 223 151,00 € l'année précédente.

La dotation de l'exercice est de 139 675,00 € et la reprise de 165 915,00 € dont 136 967,77 € utilisés pour créances irrécouvrables en 2017 et 28 947,23 € de solde non utilisé.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ et départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après

Provision pour indemnité de départ

Une provision pour indemnité de départ est calculée pour l'ensemble du personnel. Sauf clause contraire prévue au contrat de travail, cette provision est fonction de l'ancienneté et correspond à 0,5 mois de salaire par année d'ancienneté.

Au 31 décembre 2017, le montant de la provision s'élève à 374 870 € soit 237 259 € au titre de l'indemnité et 137 610 € au titre des charges sociales.

Il a également été pris en compte, l'impact lié aux modifications intervenues sur les salaires à compter de Juin 2017 en application de la Convention Collective sur le versement d'une prime d'ancienneté, qui s'imputera sur le montant à verser en cas de départ soit une réduction de la provision.

Provision pour indemnités de départ à la retraite

Cette provision a été calculée selon les hypothèses suivantes :

1°) Hypothèses de base :

- le départ à la retraite est à l'initiative du salarié ; il est soumis intégralement à charges sociales ;
- taux de charges sociales et fiscales : 58% ;
- Indemnité de départ à la retraite : 1/4 de mois par année de présence, portée à 1/3 mois à compter de la 11^{ème} année de présence.
- Age de départ à la retraite : 65 ans

Probabilité de rester dans l'entreprise jusqu'à l'âge de 65 ans (turn-over)

< 30 ans	20%
< 35 ans	35%
< 40 ans	40%
< 45 ans	60%
< 50 ans	70%
< 55 ans	90%
< 60 ans	95%
< 65 ans	100%

2°) Formule de calcul retenue :

= (Droits IDR acquis à 65 ans) X (Probabilité de rester dans la société) X (probabilité de rester en vie)x (Charges sociales) X (Actualisation à 3,0 %).



Conclusion :

Montant calculé suivant une hypothèse de taux d'actualisation de 3,0 % est de 161 049 € qui se décompose en :

- 101 930 € pour les rémunérations,
- 59 119 € pour les charges sociales y afférentes.

Produits à recevoir :

Au 31 décembre 2017, ce poste s'élève à 6 769 € correspondant aux Intérêts courus sur les comptes Livret et CAT.

Autres dettes :

Au 31 décembre 2017, ce poste est composé

- des fonds confiés à l'A.I.S.M. par l'I.M.C (Industrial Members Committee) 299 199 €
- à rembourser à IMC pour 500 €
- des avances de contributions au titre de 2017 à hauteur de 439 810 €.

Charges à payer :

Au 31 décembre 2017, ce poste s'élève à 177 772 € ventilé comme suit :

- Fournisseurs 9 013 €
- Dettes Fiscales et sociales 168 759 €

La hausse des dettes sociales et fiscales est due à la provision du redressement suite au contrôle URSSAF intervenu en 2017 pour les exercices 2015 & 2016 à hauteur de 51 552 €.

Charges constatées d'avance :

Elles représentent les dépenses engagées sur l'exercice 2017 mais qui concernent l'exercice 2018. Elles sont essentiellement constituées des charges d'assurance, de copropriété, des dépenses de séminaires à venir et s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 40 625 €.

Produits constatés d'avance :

Ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à 679 182 € concernant majoritairement le sponsorship reçu de la part de l'IFAN (International Foundation for Aids to Navigation) destiné à soutenir les activités de l'Académie. L'engagement pour l'année 2018 s'élève à 660 000€. Contrairement aux années précédentes, l'engagement MOF KOREA 2018 a été comptabilisé sur l'année 2018.

Valeurs mobilières de placements et disponibilités :

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'il apparaît une perte probable sur les placements financiers.

Les sommes collectées auprès des membres ne donnent pas lieu, en règle générale, à un décaissement immédiat. Elles sont donc placées sur les supports suivants :

- Compte à terme
- Livret A
- Compte sur livret

Au 31 décembre 2017, les intérêts à recevoir sur les comptes à terme, livret A et compte sur livret s'élevaient à 6 769,38 €.

Répartition des disponibilités au 31 Décembre 2017

AISM	WWA	IMC	Total Consolidé
2 315 499,48 €	616 815,08 €	299 199,45 €	3 231 514,01 €
72%	19%	9%	100%

Produits exceptionnels :

Ce poste s'élève à 37 423 € au 31 décembre 2017. Il est composé de :

- 950 € virements reçus non affectés (WPAY PYT INCONNU & OPENER DOC COREE DU S)
- 4 884 € plus-value sur Valeur Nette Comptable Immobilisations vente de mobilier
- 31 589 € QP Subvention Equipement





NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	126 465	8 286		134 751
Immobilisations corporelles	3 020 464	264 887	44 081	3 241 270
Immobilisations financières	22 520		6 251	16 269
TOTAL	3 169 449	273 173	50 332	3 392 291

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	45 081	28 188		73 269
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	241 255	41 336		282 591
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	304 000	68 902	3 258	369 645
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	13 827	3 414		17 240
Matériel de transport	19 338			19 338
Matériel de bureau et informatique	202 169	73 003	33 683	241 490
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	780 589	186 655	36 941	930 303
TOTAL GENERAL (I+II+III)	825 670	214 843	36 941	1 003 572

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	11 980		11 980
Autres créances	4 289		4 289
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	638 562	638 562	
Autres créances	2 834	2 834	
Charges constatées d'avance	40 625	40 625	
TOTAL	698 290	682 021	16 269



*Etat des produits à recevoir*

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	6 769
TOTAL	6 769

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations corporelles		30 000		30 000
Comptes de tiers	223 151	139 675	165 915	196 911
Comptes financiers				
TOTAL	223 151	169 675	165 915	226 911



NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds associatifs

Ce compte enregistre le cumul des affectations statutaires des excédents et insuffisances de résultats dégagés précédemment



Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprises:				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires	2 814 822		62 781	2 752 041
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par organisme (1)				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)				
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	2 814 822		62 781	2 752 041
Fonds associatifs avec droit de reprises:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables	815 486		31 589	783 897
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)	815 486		31 589	783 897
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	3 630 308		94 370	3 535 938

Analyse des fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent la part des ressources de l'exercice affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas pu être utilisée en partie ou en totalité dans l'exercice, conformément aux engagements pris à leur égard.

Nature des fonds	A l'ouverture	Augmentations engagées à réaliser sur subventions attribuées	Diminutions fonds dédiés utilisées au cours de l'exercice	A la clôture	Dont part non mouvementée depuis au- 2ans
ACADEMIE COREE	5 913 54 865		5 913 46 080	8 785	
TOTAL	60 778		51 993	8 785	



**Subventions d'investissement**

Le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement a versé, en 2011, à l'A.I.S.M, une subvention de 1.000.000 € destinée à financer l'acquisition du nouveau siège social sis 10-12, rue des Gaudines à Saint Germain en Laye.

Cette subvention est reprise au compte de résultat, pour la partie amortissable de l'acquisition (constructions), sur la durée pondérée des amortissements soit une durée de 35,28 ans et pour la partie non amortissable (le terrain) sur une durée de 20 ans.

La partie amortissable de la subvention représente 85% de celle-ci et la partie non amortissable 15%.

Pour l'exercice 2017, la quote-part de subvention virée au compte de résultat s'élève à 31.589 €.

Subventions

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
MINISTERE DE L'ECOLOGIE DU DEVELOPPEMENT	ACQUISITION	1 000 000			1 000 000
TOTAL		1 000 000			1 000 000

Reprises

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	A la clôture
MINISTERE DE L'ECOLOGIE DU DEVELOPPEMENT	ACQUISITION	184 514	31 589		216 103
TOTAL		184 514	31 589		216 103





Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	de Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	160 157	893		161 050
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	479 631		104 761	374 870
TOTAL (II)	639 788	893	104 761	535 920
TOTAL GENERAL (I+II)	639 788	893	104 761	535 920
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		152 588	317 319	
- financières				
- exceptionnelles				



*Etat des dettes et produits constatés d'avance*

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	67 977	67 977		
Dettes fiscales et sociales	303 579	303 579		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	754 938	754 938		
Produits constatés d'avance	679 182	679 182		
TOTAL	1 805 677	1 805 677		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	9 013
Dettes fiscales et sociales	265 556
Autres dettes	500
TOTAL	275 069

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT*Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels*

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	950
Produits de cession des éléments d'actif	36 473
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	52 557
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	7 140
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	

AUTRES INFORMATIONS*Effectif moyen*

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	5	
Non cadres	4	
TOTAL	9	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 17 006 €

Bénévolat

Dans le cadre de son fonctionnement, l'association est soutenue par ses membres. En l'absence d'outils internes pour collecter et valoriser ces données de manière suffisamment fiable, l'association a retenu l'option de ne pas valoriser ces contributions volontaires en nature.

